
Procès-verbal de la cent quatre-vingt-deuxième réunion du Comité d'audit

Cote du document: EB 2026/148/R.18

Point de l'ordre du jour: 8 c)

Date: 14 septembre 2026

Distribution: Publique

Original: Anglais

POUR: INFORMATION

Questions techniques:

Allegra Saitto
Directrice et Contrôleuse
Division du contrôle financier
courriel: a.saitto@ifad.org

Claudia ten Have
Secrétaire du FIDA
Bureau de la Secrétaire
courriel: c.tenhave@ifad.org

Procès-verbal de la cent quatre-vingt-deuxième réunion du Comité d'audit

Cote du document: AC/182

Date: 14 septembre 2026

Distribution: Restreinte

Original: Anglais

POUR: INFORMATION

Questions techniques:

Allegra Saitto
Directrice et Contrôleuse
Division du contrôle financier
courriel: a.saitto@ifad.org

Claudia ten Have
Secrétaire du FIDA
Bureau de la Secrétaire
courriel: c.tenhave@ifad.org

Procès-verbal de la cent quatre-vingt-deuxième réunion du Comité d'audit

1. La cent quatre-vingt-deuxième réunion du Comité d'audit s'est tenue le 3 septembre 2026 en mode hybride. Le procès-verbal, tel qu'approuvé par le Comité, est présenté pour information au Conseil d'administration.
2. Ont participé à la réunion les membres du Comité représentant l'Angola, le Brésil, la Chine, les États-Unis d'Amérique, la France, l'Italie, la République bolivarienne du Venezuela et le Royaume-Uni. Étaient également présents la Conseillère juridique; la Vice-Présidente adjointe chargée du Département des opérations financières et Responsable des finances en chef; le Directeur du Bureau de la gestion globale des risques et Responsable en chef de la gestion des risques; la Directrice et Contrôleur de la Division du contrôle financier; la Directrice du Bureau de l'audit et de la surveillance (AUO); le Directeur du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE); la Secrétaire du FIDA; ainsi que plusieurs autres membres du personnel du FIDA.

Point 2 de l'ordre du jour – Adoption de l'ordre du jour (AC 2026/182/R.1) – pour approbation

3. L'ordre du jour a été adopté sans modification.

Point 3 de l'ordre du jour – Aperçu général du programme de travail et des budgets ordinaire et d'investissement du FIDA axés sur les résultats pour 2027, perspectives budgétaires pour 2028-2029 et aperçu du budget-programme de travail axé sur les résultats pour 2027 et plan indicatif pour 2028-2029 du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (AC 2026/182/R.2) – pour examen

4. La direction a présenté l'aperçu du budget-programme de travail du FIDA axé sur les résultats pour 2027 et a confirmé que celui-ci s'articulait autour de trois principes: la concrétisation des engagements pris au titre de la Treizième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA13), la préparation en vue du cycle de FIDA14 et le maintien de la discipline budgétaire. Le projet de budget ordinaire pour 2027 s'élevait à 204,75 millions d'USD, dont un budget d'investissement atteignant 7 millions d'USD. Le projet présentait une baisse de 0,5% en termes réels, compte tenu d'un ajustement provisoire des prix de 2,5% et d'un ajustement de change de 3,2%.
5. Le Directeur d'IOE a présenté dans les grandes lignes le projet de budget-programme de travail d'IOE pour 2027, indiquant que plusieurs facteurs avaient été pris en compte pour que les évaluations prévues soient pertinentes, stratégiques et utiles à l'apprentissage et à la reddition de comptes. La proposition s'inspirait des orientations stratégiques énoncées dans la stratégie pluriannuelle d'IOE, et 22 évaluations devaient être réalisées en 2027. La proposition finale tiendrait compte des observations formulées par le Comité d'audit, le Comité de l'évaluation et le Conseil d'administration.
6. Dans l'ensemble, le Comité a accueilli favorablement l'aperçu du budget 2027, notamment l'établissement des fondements stratégiques sur fond de discipline budgétaire rigoureuse, de réductions en termes réels, de gains d'efficacité et d'une hiérarchisation des priorités. Les membres ont souhaité savoir comment le FIDA comptait trouver un juste équilibre dans la répartition des ressources entre l'achèvement de la mise en œuvre de FIDA13 et la constitution de la réserve de projets pour FIDA14. La direction a expliqué que les travaux de conception et de supervision s'étalaient sur plusieurs années et que le cycle triennal de planification et de budgétisation faciliterait la gestion des fluctuations annuelles.

7. Les membres ont demandé des précisions sur les éléments qui seraient relégués au second plan et ont mis en garde contre des réductions trop importantes, compte tenu notamment du volume de projets en réserve et des activités prévues dans les situations de fragilité. La direction a indiqué que le projet de budget définitif apporterait des précisions sur la manière dont les ressources seraient mobilisées pour concentrer la soumission des projets pour approbation au début du cycle suivant, ainsi que sur les produits institutionnels attenants à l'exécution des projets, aux moyens de mise en œuvre et à l'efficacité organisationnelle.
8. Certains membres ont indiqué que la réduction du nombre de postes proposée était un point positif du budget, tandis qu'un membre a demandé si elle était suffisamment ambitieuse. La direction a répondu en expliquant que ces réductions s'opéraient pour l'essentiel par le maintien de postes vacants plutôt que par des licenciements, et que les ressources étaient réaffectées vers les domaines prioritaires convenus, tels que les situations de fragilité et le secteur privé. Il a été souligné qu'il convenait de concilier les engagements et la viabilité budgétaire, et d'éviter une croissance exponentielle du budget.
9. Les membres ont exprimé des réserves quant à une éventuelle réduction des activités de contribution à l'élaboration des politiques, de gestion des connaissances et de communication d'informations. La direction a expliqué que ces aspects seraient revus dans la version finale du document, précisant par ailleurs que la participation à l'élaboration des politiques auprès des gouvernements demeurerait un volet important des futurs travaux relatifs aux programmes d'options stratégiques pour les pays (COSOP).
10. En réponse aux demandes de clarification concernant les effets de prix et de volume et des ajustements de change, la direction a confirmé que la part attribuable à la hausse des prix et celle liée aux ajustements de change seraient dorénavant présentées séparément, ce qui améliorerait la transparence globale du budget. En outre, les ajustements de change pouvaient être à la hausse comme à la baisse au cours d'une année donnée. Il pourrait par ailleurs s'avérer nécessaire d'actualiser la résolution du Conseil des gouverneurs correspondante afin de prendre en compte l'évolution des effectifs mondiaux du FIDA hors siège depuis l'élaboration de la résolution initiale.
11. S'agissant de la transformation numérique et de l'intelligence artificielle (IA), les membres se sont prononcés en faveur des investissements axés sur l'IA et l'automatisation, et ont souhaité savoir comment ces investissements profiteraient aux clients du FIDA et aux processus internes. La direction a indiqué que le Fonds s'emploierait à intégrer les outils numériques dans la conception et la supervision des projets afin d'améliorer l'efficacité, l'apprentissage et l'efficacité d'ensemble, tant dans l'intérêt du FIDA que dans celui des participants.
12. S'agissant de l'aperçu du budget-programme de travail d'IOE, les membres du Comité se sont félicités de la stabilisation du budget après les actions entreprises pour renforcer la fonction d'évaluation et ont salué l'attention portée aux évaluations stratégiques hautement prioritaires, tout en soulignant l'importance de l'indépendance, de la qualité du travail et de la discipline budgétaire. IOE a indiqué que la récente augmentation du budget tendait à un dimensionnement plus juste du bureau, et que les gains d'efficacité dégagés avaient fait baisser le coût unitaire des évaluations, tout en permettant au bureau d'en étendre la couverture, notamment d'augmenter le nombre de COSOP évalués et d'amplifier la portée globale de l'évaluation.
13. Les membres ont demandé comment IOE entendait maintenir la qualité du travail de terrain et de la collecte de données compte tenu du resserrement du budget hors personnel, et si les efficacités induites, notamment au moyen de l'IA, pourraient faciliter l'exécution du programme de travail. IOE s'est dit confiant quant à la qualité, évoquant l'examen externe par les pairs de 2026 et les travaux des groupes consultatifs pour l'évaluation, et a expliqué que l'IA était employée

lorsqu'elle était utile, mais qu'elle comportait des limites pour ce qui était du travail de terrain.

14. Les membres ont encouragé IOE et la direction à examiner la communication d'informations sur les résultats du FIDA, l'efficacité de ses activités de développement et son impact au niveau des pays, notamment son additionnalité par rapport à d'autres institutions de financement du développement. IOE a indiqué que la communication des résultats faisait déjà habituellement partie des évaluations et qu'il pourrait envisager un produit d'apprentissage condensé ou une synthèse élaborés à partir du corpus de données d'évaluation, en lieu et place d'une évaluation complète.
15. **Résultats et suite à donner.** Le Comité a considéré le document comme examiné et a recommandé que celui-ci soit présenté pour examen au Conseil d'administration à sa prochaine session.

Point 4 a) de l'ordre du jour – Rapport de situation sur le plan de travail du Bureau de l'audit et de la surveillance du FIDA pour 2026 (AC 2026/182/R.3) – pour examen

16. Le Comité a examiné le rapport de situation intermédiaire d'AUD, présenté par la Directrice d'AUD. Selon le rapport, AUD poursuivait l'exécution de son plan de travail pour 2026 à un rythme soutenu, tout en s'acheminant progressivement vers un modèle de contrôle plus stratégique, fondé sur les risques et prospectif. AUD est revenu sur les activités entreprises dans des domaines comme la gouvernance des données, l'IA, la cybersécurité, la continuité opérationnelle, le recours aux fonds supplémentaires et les opérations avec le secteur privé, ainsi que sur la publication de rapports d'audits, les évaluations des risques ciblées et l'état d'avancement des missions prioritaires. Le Comité a noté les progrès continus de la direction dans la mise en œuvre des recommandations issues des audits, tout en rappelant que certaines d'entre elles étaient encore en souffrance, dont une relative à la classification des données.
17. Les membres ont salué le travail d'AUD, le taux encourageant d'application des recommandations issues des audits et l'inclusion de brèves synthèses des audits. Ils ont suggéré que les prochains rapports intègrent, pour chaque audit, des notations relatives au niveau d'assurance ou un résumé des constatations. Certains ont demandé des informations complémentaires sur les contraintes en matière de ressources, sur la manière dont ces contraintes étaient gérées et sur leur incidence potentielle sur la capacité d'AUD à fournir le niveau d'assurance adéquat. Des précisions ont également été demandées quant aux critères régissant le classement des affaires avant l'ouverture d'une enquête formelle, aux raisons expliquant l'augmentation du nombre de signalements, à l'état d'avancement du cadre de classification des données – lequel accusait un retard, aux mesures transitoires de contrôle concernant les risques que l'IA fait peser sur les données, et à l'ampleur du recours aux consultants. Les membres ont encouragé la direction à se pencher sur les besoins en personnel, à examiner les raisons de la hausse du nombre de signalements, et à mettre davantage à profit les constatations issues des audits et des enquêtes. Ils ont aussi demandé des précisions sur la hausse des signalements liés à des escroqueries, notamment sur la manière dont AUD évaluait la matérialité des faits, collaborait avec les autorités et s'attaquait aux causes profondes, tout en ménageant les ressources aux fins des activités à fort impact.
18. Les membres ont souligné qu'il importait de comprendre la matérialité des faits et les éléments sous-jacents à l'augmentation exceptionnelle du nombre de signalements. Il convenait de préserver l'intégrité et l'efficacité de la fonction d'enquête du FIDA, tout en veillant à ce que les mesures de hiérarchisation des priorités et d'efficacité tiennent dûment compte de la surcharge de travail et de ses incidences sur les ressources.

19. AUO a répondu en expliquant que les difficultés rencontrées en matière de ressources afférentes à l'audit étaient principalement imputables aux mouvements de personnel et que, pour y remédier, il avait été fait appel à des consultants, tout en mesurant les coûts de transaction induits par cette démarche et en reconnaissant la possibilité de devoir reporter certains travaux à 2027. S'agissant des enquêtes, AUO a indiqué que la hausse exceptionnelle du nombre de signalements tenait au volume élevé d'affaires externes, dont une grande partie avait trait à des escroqueries. À cet égard, AUO a indiqué collaborer avec le bureau de pays et les autorités locales concernés, et a ajouté que le FIDA avait publié des informations afin d'éviter que les participants ne soient induits en erreur par des sollicitations frauduleuses. AUO a précisé que la hausse du nombre d'affaires avait mis les ressources à rude épreuve et que les procédures de réception des plaintes avaient été consolidées pour accélérer l'instruction des affaires et gagner en efficacité. Les affaires étaient examinées au regard de plusieurs critères, notamment le mandat, le caractère crédible et vérifiable et la matérialité des faits, et seules les affaires satisfaisant à ces critères étaient transmises pour enquête. Les dossiers susceptibles d'être traités plus efficacement au niveau opérationnel pouvaient être classés avant l'ouverture d'une enquête officielle.
20. AUO a ajouté que l'évaluation de la matérialité des faits reposait sur des facteurs tels que l'exposition du FIDA (y compris au risque financier), la récidive, l'implication de plusieurs projets ou pays, la gravité des faits répréhensibles signalés, la faisabilité de l'enquête, le risque d'atteinte à la réputation, les fonctions institutionnelles des personnes mises en cause, les sanctions encourues, l'impact sur les opérations et la pertinence au regard des domaines prioritaires d'AUD. AUO a par ailleurs indiqué que l'analyse des causes profondes faisait partie intégrante des rapports d'enquête, et que celle-ci était mise à profit aux fins de l'apprentissage opérationnel et de l'action préventive.
21. S'agissant des autres recommandations, AUO a noté qu'un projet de politique de classification des données était en cours d'élaboration en vue de sa présentation à la haute direction pour examen et pour approbation. Le Bureau a aussi expliqué que la recommandation relative aux procédures de vérification préalable appliquées au secteur privé avait été mise en œuvre à la suite de la présentation de son rapport de situation au Comité. AUO a également appelé l'attention sur les mesures déjà engagées pour rationaliser les activités d'audit, axer les efforts sur les risques prioritaires, utiliser les données des feuilles de temps aux fins de l'affectation des ressources, et mettre à profit l'état des lieux des risques et de l'assurance pour alimenter les prochaines discussions relatives à la planification et aux ressources.
22. Le Comité a remercié AUO des éclaircissements fournis et a convenu qu'il était essentiel d'optimiser l'efficacité. Il a toutefois souligné qu'au vu de la hausse régulière de la charge de travail, en particulier au titre des activités d'enquête, il pourrait s'avérer nécessaire de veiller de manière plus soutenue à préserver l'efficacité et l'intégrité de la fonction de surveillance.
23. **Résultats et suites à donner.** Le rapport de situation sur le plan de travail d'AUD a été considéré comme examiné.

Point 4 b) de l'ordre du jour – Diffusion des rapports d'audit interne (AC 2026/182/R.4) – pour examen

24. La Directrice d'AUD a présenté l'amendement ciblé qu'il était proposé d'apporter à la Charte d'AUD, expliquant que celui-ci visait à établir une procédure officielle pour la diffusion des rapports d'audit interne. AUO a précisé que la proposition n'avait pas vocation à rendre publics les rapports d'audit, mais plutôt à remplacer l'actuelle approche au cas par cas par un cadre de diffusion contrôlé permettant de trouver un juste milieu entre la confidentialité inhérente aux activités d'audit et l'intérêt que pourrait représenter la communication des constatations d'audit pour la performance des projets, la reddition de comptes et les garanties apportées aux partenaires.

25. Le Comité a noté que la proposition donnait suite à la multiplication des demandes émanant des bailleurs de fonds supplémentaires et des partenaires institutionnels, qui souhaitaient accéder aux informations d'audit à des fins d'accréditation et de vérification préalable. Les membres ont reconnu que, le cas échéant, certaines constatations issues des audits pouvaient constituer une source précieuse d'enseignements susceptibles d'aider les homologues nationaux à renforcer la gouvernance, la gestion des risques et les contrôles internes dans les activités financées par le FIDA.
26. Les membres se sont déclarés en faveur des amendements proposés et ont félicité AUO, saluant la clarté du document, les justifications présentées ainsi que l'analyse comparative menée à l'aune des pratiques d'autres organismes. Le Comité a considéré que les garanties proposées étaient proportionnées et suffisantes pour gérer les risques associés à la diffusion des rapports, sous réserve que toute communication d'informations demeure rigoureusement justifiée, contrôlée et assujettie aux garanties applicables.
27. Le Comité a en outre fait observer que la procédure proposée pourrait contribuer à améliorer les systèmes utilisés par les partenaires nationaux du FIDA, dans le respect de l'indépendance et de la confidentialité des travaux d'audit. Répondant à une observation formulée par un membre du Comité, AUO a confirmé que sa Charte, y compris son annexe I, serait couverte par l'examen périodique, conformément aux normes applicables. Le Comité s'est déclaré satisfait de l'équilibre trouvé dans l'approche globale proposée ainsi que des amendements qu'il était proposé d'apporter à la Charte d'AUO.
28. **Résultats et suite à donner.** Le document a été considéré comme examiné par le Comité d'audit et serait soumis pour confirmation au Conseil d'administration à sa session de décembre.

Point 5 de l'ordre du jour – Sélection du commissaire aux comptes pour la période 2027-2031 (AC 2026/182/R.5) – pour examen

29. La direction a présenté des précisions utiles sur les résultats du processus de sélection des commissaires aux comptes pour la période quinquennale 2027-2031. Il a été noté que, en raison de la nature des services à fournir, le coefficient de l'évaluation technique avait été fixé à 70% et celui de l'évaluation commerciale à 30%. Parmi les quatre grands cabinets d'audit invités à participer à l'appel d'offres, PricewaterhouseCoopers S.p.A. (PwC) et Deloitte & Touche S.p.A. (Deloitte) avaient présenté une offre. Le processus d'examen s'était déroulé sans heurts, et les deux cabinets avaient été reconnus comme des sociétés internationales de renom disposant de l'expertise technique requise pour fournir au FIDA des services d'audit de grande qualité et appuyer ses activités en cours.
30. À l'issue de la consolidation des évaluations technique et commerciale, Deloitte a été considéré comme le soumissionnaire présentant le profil le plus solide et le meilleur rapport qualité-prix, au vu de l'excellence de son offre et de sa vaste expérience acquise auprès d'autres banques multilatérales de développement. Compte tenu des résultats de l'appel d'offres, la direction a recommandé au Comité d'avaliser l'attribution du contrat au cabinet Deloitte. Les services à fournir comprendraient l'audit des états financiers consolidés du FIDA, y compris l'attestation sur l'efficacité du cadre de contrôle interne de l'information financière. Le périmètre des prestations couvrirait également l'audit des états financiers de la Coalition internationale pour l'accès à la terre, du Fonds pour l'environnement mondial, du Fonds vert pour le climat, du Fonds pour l'application du Cadre mondial de la biodiversité, du compte de fiducie de la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures et de tout autre rapport financier requis par les donateurs. Les prestations optionnelles pourraient inclure la délivrance de lettres d'attestation relatives au programme de bons négociables à moyen terme, des missions de certification des notes d'information relatives à la durabilité ainsi que l'audit semestriel des comptes du FIDA. Par ailleurs, le contrat proposé permettrait de

faire des économies par rapport au niveau actuel des frais d'audit pour l'exercice 2026.

31. La direction a en outre indiqué que des consultations avaient été conduites tout au long du processus avec des représentants au Comité d'audit, Angela Cameron (Royaume-Uni) et Gian Paolo Ruggiero (Italie). Leur participation active, les orientations qu'ils ont fournies et les conseils qu'ils ont formulés se sont avérés précieux et ont contribué au bon déroulement de la procédure.
32. Les membres du Comité se sont dits satisfaits du travail accompli et ont salué le professionnalisme, la rigueur et l'intégrité qui ont caractérisé le processus de sélection.
33. **Résultats et suite à donner.** Le document a été considéré comme examiné et serait soumis au Conseil d'administration pour approbation à sa session de septembre 2026.

Point 6 de l'ordre du jour – Informations actualisées sur l'application de la norme IFRS 18, « États financiers: présentation et informations à fournir » (AC 2026/182/R.6) – pour examen

34. La direction a présenté dans les grandes lignes les principales obligations de la nouvelle Norme internationale d'information financière (IFRS) 18. La norme, qui entrerait en vigueur en 2027, visait avant tout à améliorer la qualité et la comparabilité des informations à fournir dans les états financiers, mais entraînerait des modifications dans la présentation de l'état du résultat global. Aucune modification des obligations en matière d'évaluation n'étant apportée dans l'IFRS 18, celle-ci devrait être sans incidence sur les résultats financiers publiés. La direction a précisé que la norme améliorerait la comparabilité avec les institutions homologues et a indiqué qu'elle avait pris les devants en échangeant avec des homologues d'autres banques multilatérales de développement qui appliquent les normes IFRS, ainsi qu'avec l'auditeur externe. L'annexe du document présentait une comparaison synthétique entre la structure de l'état du résultat global telle qu'elle figurait dans les états financiers audités et approuvés pour l'exercice 2025 et la structure de ce même état modifiée conformément aux nouvelles exigences de la norme IFRS 18.
35. Les membres du Comité d'audit ont accueilli favorablement le document et ont souhaité savoir si la norme imposait de fournir, à des fins d'illustration, des informations additionnelles visant à mettre en exergue les principales différences par rapport aux exigences de publication antérieures, en particulier en ce qui concernait le classement des gains et pertes de change latents survenus dans le cadre des activités opérationnelles.
36. La direction a confirmé que la norme IFRS 18 n'introduisait pas de nouveaux critères d'évaluation et que les obligations afférentes se rapportaient exclusivement à la présentation et aux informations à fournir, sans incidence sur les résultats définitifs publiés. En outre, le modèle opérationnel du FIDA étant celui d'une institution financière, les postes relatifs aux prêts, aux dons et aux emprunts seraient considérés comme relevant des activités opérationnelles. La direction a aussi expliqué que, aux fins de l'information financière, la conversion en dollars des États-Unis des éléments libellés en euros et en droits de tirage spéciaux constituerait la principale source des variations de change, lesquelles seraient dès lors classées parmi les activités opérationnelles. Elle a par ailleurs confirmé que les états financiers de 2026 fourniraient, en parallèle, les informations selon les exigences actuelles et selon les nouvelles exigences de présentation.

Résultat et suite à donner. Le document a été considéré comme examiné.

Point 7 a) de l'ordre du jour – Informations actualisées sur la mise en œuvre du Cadre de gestion globale des risques – pour information

37. La direction a présenté des informations actualisées sur la mise en œuvre du Cadre de gestion globale des risques du FIDA, notant que les activités demeuraient axées sur l'élaboration, la mise en œuvre et l'adaptation des politiques. Elle a par ailleurs indiqué que les agences de notation accordaient une importance particulière à l'application pratique et continue des politiques relatives aux risques lorsqu'elles évaluaient le cadre de gestion des risques au FIDA.
38. S'agissant de la gestion des risques non financiers, la direction a fait état de progrès vers l'atteinte du niveau de maturité cible au regard du risque fixé sous les auspices du Comité de haut niveau sur la gestion des Nations Unies, notamment en matière de gestion des données et de formation sur les risques. La direction a fait valoir que la nouvelle structure des comités des risques internes était devenue une enceinte importante pour examiner et résoudre les principaux problèmes relatifs aux risques. Des progrès avaient été enregistrés en ce qui concerne la mise en œuvre des autoévaluations du dispositif de contrôle des risques, les plus récentes, menées au Département des opérations de pays et au Département des services institutionnels, ayant livré de précieux enseignements quant aux principaux risques stratégiques et aux mesures de contrôle correspondantes. La direction a en outre indiqué que des travaux étaient en cours pour instituer un processus d'approbation officiel des nouveaux produits, visant à ce qu'une évaluation systématique des risques et des possibilités soit menée avant l'introduction de tout nouveau produit, tandis que les efforts se poursuivaient pour renforcer la sensibilisation aux risques et les compétences en la matière à l'échelle du FIDA.
39. Les membres du Comité ont accueilli avec intérêt les informations actualisées et ont salué les progrès accomplis vers le renforcement du cadre de gestion des risques au FIDA. Les membres ont demandé que les prochaines informations actualisées rendent compte des enseignements tirés des autoévaluations du dispositif de contrôle des risques. Au regard de l'augmentation du volume des opérations non souveraines, les membres du Comité se sont félicités de l'attention accordée aux risques qui y étaient associés. S'agissant des prêts en monnaie locale, les membres ont encouragé la direction à veiller à une allocation équilibrée des ressources et ont souhaité savoir si les agences de notation avaient formulé des observations sur ces produits. Les membres ont par ailleurs demandé que les informations actualisées comportent dorénavant une évaluation indépendante des principales conclusions ressortant des autoévaluations du dispositif de contrôle des risques.
40. La direction a répondu en expliquant que l'objectif premier du processus d'autoévaluation du dispositif de contrôle des risques était d'établir un registre des risques institutionnels, offrant une vue d'ensemble des risques importants et stratégiques auxquels le FIDA était exposé, ainsi que des points de recoupement entre ces risques. La direction a confirmé qu'il serait possible de communiquer au Comité d'audit les principales constatations tirées du registre des risques institutionnels au fur et à mesure du déroulement des activités. La direction a déclaré que l'appui au développement des opérations non souveraines demeurerait une priorité majeure, tout en reconnaissant que ces opérations comportaient un profil de risque spécifique et qu'il fallait adapter les outils et les approches afin que les risques connexes puissent être efficacement recensés et atténués. S'agissant des prêts en monnaie locale, la direction a souligné l'importance d'adopter une approche prudente et progressive, consistant à appréhender pleinement les tenants et aboutissants en matière de risques associés aux nouveaux produits avant d'envisager une mise en œuvre de plus grande ampleur et une reproduction à plus grande échelle. La direction a par ailleurs indiqué au Comité que les échanges avec les agences de notation avaient essentiellement porté sur l'évolution du profil de risque de l'institution et sur le développement des opérations non souveraines, sans que soit spécifiquement abordée la question des produits en monnaie locale.

41. **Résultats et suites à donner.** Le Comité d'audit a pris note de ces informations actualisées.

Point 7 b) – Note de la direction sur les principaux facteurs de l'évolution prévue des ratios de fonds propres du FIDA (AC 2026/182/R.7) – pour information

42. Le Comité a remercié la direction de sa présentation sur les trois indicateurs d'adéquation des fonds propres utilisés pour surveiller l'évolution de la capitalisation financière du FIDA conformément à la nouvelle version de la Politique d'adéquation des fonds propres du Fonds, à savoir le ratio de fonds propres utilisables, le ratio capital utilisable/actifs pondérés par les risques (FRA) de Fitch Ratings et le ratio de capital corrigé du risque (RAC) de S&P Global Ratings. Les membres ont apprécié les précisions apportées au sujet de la méthode de calcul et de l'évolution des indicateurs, en particulier l'explication selon laquelle ces derniers, bien qu'ils reposent sur des facteurs globalement similaires, seraient susceptibles de présenter des disparités du fait de différences méthodologiques, notamment des révisions introduites par les agences de notation.
43. Les membres se sont tout particulièrement intéressés au ratio FRA de Fitch, que la direction considérait comme le plus contraignant des trois indicateurs. Des questions ont été posées au sujet de la décote appliquée par Fitch au portefeuille de prêts concessionnels du FIDA, des motifs justifiant le recours à l'approche du coût d'opportunité, ainsi que du risque que cette formule n'entraîne un traitement trop prudent ou un éventuel double comptage. La direction a expliqué que la méthode employée par Fitch examinait le coût d'opportunité lié à l'allocation d'actifs aux prêts concessionnels par rapport à d'autres affectations possibles et a indiqué que le FIDA collaborait avec Fitch sur les aspects de la méthode qu'elle jugeait excessifs ou susceptibles de faire double emploi.
44. Le Comité s'est également penché sur l'articulation entre la Politique d'adéquation des fonds propres du FIDA et les indicateurs externes employés par les agences de notation. En réponse aux préoccupations selon lesquelles le ratio externe le plus contraignant risquerait d'influer indûment sur les décisions relatives à la gestion des fonds propres du FIDA, la direction a souligné que la nouvelle version de la Politique d'adéquation des fonds propres demeurerait axée sur la trajectoire d'utilisation des fonds propres et les zones de gestion définies à cet égard. Parallèlement, la direction a convenu que, compte tenu du recours accru du FIDA à l'emprunt, le maintien d'une bonne note de crédit était un élément essentiel du modèle opérationnel du Fonds et que cet aspect devrait par conséquent être pris en compte dans le suivi de l'adéquation des fonds propres.
45. Le Comité a pris acte de la poursuite des échanges avec Fitch et noté que la publication récente des critères révisés de l'agence était l'occasion de donner un cadre plus formel aux échanges sur ces questions.
46. **Résultats et suites à donner.** Le Comité a pris note des informations contenues dans le document.

Point 8 de l'ordre du jour – Projet d'ordre du jour provisoire de la cent quatre-vingt-troisième réunion du Comité d'audit (AC 2026/182/R.8) – pour examen

47. **Résultats et suite à donner.** Le Comité a examiné et approuvé le projet d'ordre du jour provisoire de la cent quatre-vingt-troisième réunion du Comité d'audit, qui se tiendrait en novembre 2026.